

ASSEMBLÉE NATIONALE12 octobre 2023

BAISSER LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DES FRANÇAIS ET DES ENTREPRISES SUR LE
TERRITOIRE - (N° 1613)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 28

présenté par
M. Lacresse

à l'amendement n° 15 de Mme Lebec

TITRE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.